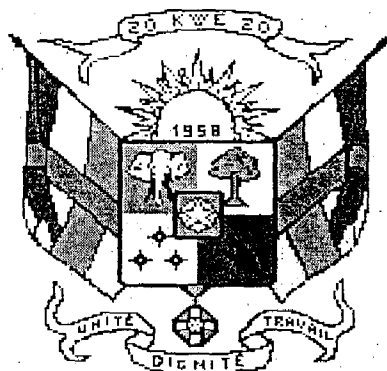


REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail



Discours de Son Excellence François BOZIZE,
Président de la République Centrafricaine,
Chef de l'Etat

A la Réunion de Haut Niveau
sur le VIH/SIDA

New York, 10 et 11 Juin 2008

Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies;

Distingués invités ;

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un vif et tout particulier intérêt à la mesure de ce fléau qui frappe la République Centrafricaine que je prends part à cette rencontre de haut niveau sur le VIH/SIDA.

Je remercie Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies pour son aimable invitation et lui adresse mes sincères compliments, ainsi que mes vœux pour la réussite de sa mission à la tête de notre organisation.

J'apprécie hautement le rapport qu'il a soumis réponse à l'aimable invitation sur l'évolution de la lutte contre le VIH/SIDA depuis la déclaration de politique générale à laquelle la République Centrafricaine a adhéré en 2006.

Je mesure toute l'importance de la réflexion que nous menons maintenant sur le VIH/SIDA, ce fléau des temps modernes, aggravé par les nouvelles menaces qui pèsent sur les populations et l'environnement à travers les crises énergétiques et alimentaires ou encore les pollutions qui hypothèquent l'avenir du monde et particulièrement celui des pays les moins avancés comme le mien.

En effet, en République Centrafricaine, l'infection à VIH est de type généralisée.

Avec une prévalence de 6,2% pour la tranche active de la population, c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 49 ans la République Centrafricaine détient le triste record de pays le plus affecté dans la sous-région de l'Afrique Centrale.

Cette situation est essentiellement due à :

- 1) L'ignorance en dépit des efforts du Gouvernement et des partenaires au développement. Les populations n'ont pas encore une prise de conscience suffisante sur la nature du VIH/SIDA, ses modes de transmission et les mesures de prévention.

- 2) La République Centrafricaine connaît encore des difficultés pour accéder aux anti-rétroviraux, au dépistage volontaire, et aux modes de prévention. De même que les précautions nécessaires pour éviter la transmission du VIH de la mère à l'enfant sont souvent ignorées.
- 3) Les personnes vivant avec le VIH sont encore malheureusement victimes de la discrimination et de la stigmatisation au sein de la société.

La riposte nationale a consisté entre autres à l'insertion du programme de lutte contre le SIDA dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Dans ce domaine, je salue le rôle joué par les Agences du Système des Nations Unies qui apportent un appui déterminant au Gouvernement dans la mise en œuvre de la stratégie pour la lutte contre le VIH/SIDA, comme troisième axe stratégique de leurs interventions en matière de coopération pour la période 2007-2011.

Quelques résultats méritent d'être présentés à cette Assemblée.

Le Comité National de Lutte Contre le SIDA (C.N.L.S) que je préside, réunit la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Cet organe a conçu un cadre stratégique pour la période 2006-2010 dont les grands axes sont les suivants :

- L'intensification de la prévention pour réduire la transmission de l'infection à VIH/SIDA.
- L'amélioration de la prise en charge globale des personnes vivant avec le VIH/SIDA.
- La promotion d'un environnement favorable à une meilleure gestion des personnes vivant avec le VIH/SIDA, au suivi évaluation et à la coordination des actions de lutte contre la pandémie.

Deux autres documents ont été validés au cours de la quatrième Assemblée Générale du Comité National de Lutte Contre le SIDA (CNLS) et qui sont le Plan Opérationnel et le Plan National de Suivi Evaluation.

Ces outils permettent dorénavant à la Coordination Nationale du Comité National de Lutte Contre le VIH (CNLS) ainsi qu'aux partenaires de la Lutte Contre le VIH/SIDA de combler le vide dans l'application du principe « Three one » ou « les trois un » promu par l'ONUSIDA afin de dégager la synergie nécessaire pour réduire cette pandémie en République Centrafricaine.

Des directives précises ont ainsi été données à différentes entités sociales pour une plus grande implication dans la lutte contre le VIH/SIDA.

La Loi fixant les droits et obligations des personnes vivant avec le VIH/SIDA a été promulguée après son adoption à l'unanimité par l'Assemblée Nationale.

Des progrès ont été accomplis dans la prise de conscience des comportements à risques parmi les jeunes qui savent désormais qu'éviter les partenaires multiples, utiliser le préservatif protègent contre le VIH/SIDA.

De nos jours, environ 8.000 personnes sont sous traitement par les ARV, ce qui est loin d'atteindre nos besoins réels estimés à plus de 30.000 patients éligibles

Des actions de sensibilisation sont également organisées en direction des populations fragilisées qui sont les réfugiés, les personnes déplacées.

Ces résultats sont un encouragement à une action encore plus déterminée avec l'appui de la Communauté Internationale au regard des obstacles et de la situation générale qui a prévalu dans mon pays.

En effet, la République Centrafricaine a connu plusieurs années d'instabilité liées aux crises militaro-politiques, avec comme conséquence des exactions des viols et de déplacement de populations. Une telle situation est favorable à la propagation de la pandémie du VIH/SIDA.

L'ampleur de ce fléau est telle qu'il est impératif d'accorder une attention particulière aux populations déplacées des zones de post conflits.

Fort donc de ce constat préoccupant, la République Centrafricaine sollicite l'appui de la Communauté Internationale non seulement pour consolider la paix sans laquelle aucun développement socio-économique n'est envisageable, mais également pour renforcer le tissu social et empêcher la propagation de la pandémie du VIH/SIDA.

Je saisis aussi cette occasion pour solliciter de la Banque Mondiale la mise en place d'un programme MAP, à l'instar des pays de la sous-région de l'Afrique Centrale engagées dans la lutte contre le SIDA.

Cet appui permettra le renforcement des capacités des acteurs de terrain, des structures étatiques et privées ainsi que des organisations de la société civile.

Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;

Monsieur le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies;

Distingués invites ;

Mesdames et Messieurs.

Je souscris à toutes les recommandations formulées par Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies et dans lesquelles s'inscrivent les décisions prises au niveau national dans la lutte contre le SIDA.

Je vous remercie.